

Pourquoi le Prophète (prière et paix sur lui) à ses compagnons qui voulaient prier sur lui , leur a-t-il indiqué la Salat Ibrahimiya ? "Allahoumma sali wa salam 'Ala Mohammed wa 'ala Ali Mohammed , kima Salata 'Ala Ibrahim wa 'ala Ali Ibrahim (...) Majid ."

REPONSE

Sache, cher frère, que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a enseigné à ses compagnons (qu'Allah les agrée) une façon de prier sur lui (avec Salat Ibrahimiya) lorsque ceux-ci lui demandèrent « **comment pouvons-nous prier sur toi ?** », mais en aucun cas cela ne signifie qu'il est interdit de prier sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) d'une autre façon. Celui qui affirme cette ignorance va à l'encontre de ce qu'ordonne Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) qui dit : « **Certes, Allah et ses anges prient sur le Prophète, ô vous qui croyez priez sur lui et adressez-lui vos salutations** » (Sourate 33 Ahzab, verset 56). Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) n'a jamais dit : « ... et priez sur lui que de cette manière... ».

De même, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) n'a jamais interdit de prier sur lui d'une autre manière, il a juste enseigné à des compagnons (qu'Allah les agrée), qui le lui ont demandé, une façon de prier sur lui. Le commandement de la prière sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est venu sous une tournure générale dans le verset : « **Certes, Allah et ses anges prient sur le Prophète ; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez-lui vos salutations** » (Sourate 33 Ahzab, verset 56). Et c'est le seul verset se rapportant à ce commandement.

C'est également le cas dans les Hadiths ordonnant la prière sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), ils sont tous selon le cadre général et universel. Or, les savants des fondements (Oussoul) disent que la règle est que tout ce qui provient du Livre et de la Sunna dans une tournure générale et bien reste ainsi jusqu'à ce que soit prouvé son aspect spécifique. En d'autres termes, tant qu'il n'est pas prouvé qu'on ne peut exécuter ce commandement qu'en prononçant une seule et même formule spécifique alors on peut prier sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) avec n'importe quel énoncé.

Parmi les éléments qui viennent vérifier ce cadre général, il y a le fait que lorsque les compagnons sont venus l'interroger sur la méthode pour le faire, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) leur enseigna des formules dont l'énoncé diffère entre elles sans pourtant leur ordonner une formule spécifique parmi elles par rapport à une autre. C'est pour cette raison qu'ils la rapportèrent avec des termes et des formulations différentes. C'est pour cela aussi que l'ensemble des savants avait validé tout terme remplissant le critère de prier sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) jusqu'à ce que certains ont dit : « **Si on dit dans le Tachahoud : « que la prière et la paix soient sur toi, ô Prophète** » cela est valide, tel que l'a mentionné Ibn Hajr 'Asqalani dans « **Fath El Bari** ».

Puis il ajouta également : « **La raison de cette possibilité de se contenter de ce qui a été précédemment évoqué, c'est que ce qui est obligatoire est stipulé dans l'énoncé Qoranique par la Parole d'Allah qui dit : « [...] priez sur lui et adressez-lui vos salutations** ». Or, lorsque les compagnons (qu'Allah les agrée) interrogèrent sur la formule et que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) leur enseigna, cela fut rapporté avec des formules et des termes différents. Aussi, les savants se sont limités à ce qui faisait l'unanimité des narrations, délaissant le reste comme pour le Tachahoud ».

Donc, si ce qui en a été délaissé était obligatoire pourquoi se serait-il tu à son sujet ? De même est-il nécessaire de préciser que l'ensemble de la Communauté est unanime par ses paroles et ses actes sur le fait que lorsque le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est évoqué on se limite à dire : « que la prière et la paix d'Allah soient sur lui » alors que cette formulation n'est point rapportée du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui).

Les compagnons eux-mêmes ne se sont pas limités à la prière Ibrahimiya, mais ils priaient sur le Prophète avec d'autres formules tel ce qui est rapporté sur Abdallah ibn Mess'oud (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « **Si vous priez sur le Prophète, excellez dans la manière de prier sur lui, car il se peut que cela lui parvienne** ». Ils lui dirent : « **Enseigne-nous** ». Il dit : « **Dites : « Ô Allah ! Mets Tes prières, Ta miséricorde et Tes bénédictions sur le maître des envoyés, l'imam des pieux et le sceau des prophètes, Mohammed Ton serviteur et Ton Messenger, l'imam du bien, le guide du bien et le Messenger de la miséricorde....** » (Rapporté par Ibn Majah et El Hafidh Moundhiri a dit qu'il est bon, Hassan).

Il est rapporté également de Salama El Kindi que l'imam 'Ali (qu'Allah l'agrée) enseignait cette prière aux gens : « **Ô Allah ! Toi qui as arrondi les terres, qui a créé les cieux fermes, qui a donné leur nature primitive aux cœurs des malheureux et des bienheureux, accorde Tes nobles prières, Tes abondantes**

bénédictions et Ta tendre pitié à Mohammed Ton serviteur et Messenger, sceau de ce qui a précédé, ouvrier de ce qui était fermé, soutien de la vérité par la vérité, destructeur des armées de l'égarement... » (Voir la suite dans le livre Chifa-a du Qadi 'Iyad). El hafidh Ibn Kathir a dit qu'il s'agit là d'une parole connue de l'imam 'Ali (qu'Allah l'agrée).

Selon Tawous, Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) priait sur le Prophète avec ces termes : « Ô Allah ! Accepte la grande intercession de Mohammed, et élève ses hauts degrés et exauce ses demandes à la fin et au début comme tu as exaucé pour Ibrahim et Moussa... »

Il est rapporté de Hassan Basri (qu'Allah l'agrée) qu'il disait : « Celui qui veut boire dans le récipient le plus parfait du bassin de l'élu qu'il dise : « Ô Allah ! Prie sur Mohammed ainsi que sur sa famille, ses compagnons, ses enfants, ses épouses, sa descendance, les gens de sa maison, ses liens de parenté, ses Ansar, ses partisans, ceux qui l'aiment, sa communauté, ainsi que sur nous tous ensemble avec eux, ô le plus Miséricordieux des miséricordieux ».

Il y a aussi la prière célèbre que faisait l'imam Chafi'i, grand maître d'une des quatre écoles juridiques des gens de la Sounna, et qui est rapporté dans son Rissala : « Et que la prière d'Allah soit sur Mohammed autant de fois que l'ont mentionné les évocateurs et autant de fois qu'ont oublié de l'évoquer les insoucients ».

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe